

FICHE ACTION

— PLAN DE COMMUNAUTÉ EN
DÉVELOPPEMENT SOCIAL



MRC de
BONAVENTURE

Merci de limiter votre réponse à l'espace prévu à cet effet.

1. Renseignement sur l'organisme porteur

Nom de l'organisme :

Adresse :

Responsable :

Fonction :

Courriel :

Téléphone :

2. Présentation de l'action

Nom de l'action :

Type d'action :

Nouvelle

Poursuite d'une action en cours. Depuis quelle année est-elle en place?

Bonification

Territoire desservi :

MRC de Bonaventure

Baie-des-Chaleurs : MRC Avignon et Bonaventure

Gaspésie-Les Îles

Municipalité (s), laquelle (lesquelles) :

3. Informations reliées au plan de communauté

- Nom du chantier ou de la Table de concertation :
- Objectif principal de l'action déterminé en concertation :

4. Description de l'action (quoi, comment) :

5. Échéancier (durée et calendrier sommaire des principales étapes)

Date du début de l'action :

Date de fin de l'action :

Durée et fréquence des activités (s'il y a lieu) :

Étapes :	Dates :

6. Personnes ciblées par l'action

A. **QUI ?** Cochez-le ou les principaux groupes de personnes qui seront DIRECTEMENT rejoints par cette action.

Groupe de personnes :

Population en général Petite enfance (0-5 ans)

Enfants (6-12 ans) Jeunes (12-17 ans)

Adultes Aînés-es

Genre :

Homme

Femme

Autres identités de genre

Situation de vulnérabilité :

Personnes en situation de handicap

Anglophone

Premières Nations (autochtone)

Personnes issues de l'immigration

Autre groupe

B. Précisez quels seront les moyens concrets que vous mettrez en place pour rejoindre les personnes ciblées :

C. **COMBIEN ?** Nombre de personnes visées directement par l'action :

D. Quelles sont vos **stratégies (moyens)** pour les questions suivantes?
Voir en annexe les définitions des critères suivants.

1) L'action rejoint-elle les personnes en situation de **vulnérabilité** :

2) En quoi l'action sera-t-elle **collective**? Plusieurs réponses possibles.

Réflexion de l'action (idéation) de manière collective;

Échange d'information ;

Cocréation des activités;

Partage d'expertise;

Partage des ressources humaines;

Partage de ressources matérielles;

Partage de ressources financières;

Autres (précisez) :

3) Qui sont les collaborateurs et quels sont leurs rôles?

Partenaires	Nature du partenariat

4) Comment l'action développe chez les participants ou les partenaires, le **pouvoir d'agir**?

5) De quelle façon est-ce que vous allez favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes? Oui, non, si oui, veuillez donner les détails. **Oui** **Non**

7. Indicateurs de réussites

Selon le MSSS, un indicateur est « toute mesure significative, relative ou non, utilisée pour apprécier les résultats obtenus, l'utilisation des ressources, l'état d'avancement des travaux ou le contexte externe ».

Quantitatif (mesurable) / Qualitatif (observable)

A. Indicateurs de mise en œuvre :

B. Quels sont les changements souhaités – ou la transformation souhaitée :

8. Vision à long terme

Souhaitez-vous pérenniser cette action? Oui Non

Si oui ou peut-être, quelles sont les stratégies que vous envisagez?

9. Planification budgétaire					
Dépenses (précisez les postes budgétaires)	\$	%	Revenus	\$	%
			Montant demandé au plan de communauté :		
			Autres sources de financement :		
			Contribution de votre organisme :		
			Contribution du milieu :		
Total :			Soustrait :		

Total :

Autres commentaires :

**Voir en annexe les explications pour critères et admissibilité des projets déposés.*

Annexe

Critères

Pour le prochain Plan de communauté, la MRC de Bonaventure souhaite simplifier la démarche et met l'accent sur trois principaux critères d'admissibilité et trois critères de priorisation

Admissibilité:

1. L'action répond à un objectif du plan de communauté;
2. L'action a été priorisée collectivement par l'espace de concertation concerné (chantier ou Table);
3. L'action à un porteur.

Priorisation :

1. L'action prend en compte les personnes en situation de vulnérabilité :

L'action a pour but d'améliorer les conditions de vie des populations en situation de vulnérabilité sur le plan économique, social, culturel ou de santé. Cette situation de vulnérabilité ne permet pas à la personne de pouvoir répondre à ses besoins de base ni de participer pleinement à la vie sociale (famille, amis, travail, communauté).

- Vulnérabilité économique: revenu insuffisant et instable
- Vulnérabilité sociale : vivre de la discrimination, être isolé.e, etc.
- Vulnérabilité culturelle: absence ou insuffisance de connaissances, d'éducation, de littératie, etc.
- Vulnérabilité de santé: incapacité physique et psychologique

2. L'action mobilise plusieurs partenaires et renforce la collaboration :

L'action mobilise plusieurs partenaires dans la communauté. C'est-à-dire que plus d'un partenaire participe à sa réalisation (identification collective du besoin, planification de l'action avec les acteurs.trice.s concerné.e.s, collaboration dans l'implantation de l'action, évaluation collective, etc.). L'action favorise la complémentarité plutôt que la compétition entre les organisations.

3. L'action développe le pouvoir d'agir (empowerment) :

L'action développe le pouvoir d'agir. C'est-à-dire qu'elle renforce l'autonomie et la capacité d'agir des *personnes*, des *organisations* et/ou des *collectivités* dans leur

environnement. L'action renforce la participation des personnes et/ou des groupes concernés aux décisions qui les concernent, renforcent leurs connaissances et compétences, etc. L'action maximise le potentiel des personnes et du milieu dans une vision de développement durable.

ADMISSIBILITÉ FINANCIÈRE

Dépenses admissibles :

Sont admissibles :

- ✓ Les salaires et avantages sociaux des ressources embauchées spécifiquement pour la réalisation de l'action;
- ✓ Les frais de location de salle ou d'achat de matériel relié à l'activité ou au projet;
- ✓ Les frais de déplacement;
- ✓ Des frais de gestions pourraient être admissibles;
- ✓ Autres frais directement associés au projet : formation, consultant, frais de locaux associés au projet, etc.

Dépenses non admissibles :

Ne sont pas admissibles :

- ✓ Financement à la mission;
- ✓ Les dépenses ayant été réalisées avant l'approbation du financement;
- ✓ Les remboursements de la dette;
- ✓ Les dépenses de fonctionnement de l'organisme;
- ✓ Les frais de représentation, les dons et les commandites;
- ✓ Frais d'immobilisation.